

# Demande Additif N°1 pour le Règlement particulier sportif du 49<sup>E</sup> Rallye Tout Terrain Plaines et Vallées 2023

## Modifications demandées :

1) Lieu de distribution des Road Book :

### EXTRAIT DU REGLEMENT PARTICULIER

**Jeudi 23 Nov. 23 à 09h00 Roadbook disponibles au Supermarché Carrefour de Saint André de l'Eure jusqu'à 18h00 et le Vendredi 24 Nov. de 09h00 à 15h30.**

#### 7.1.8P

Lieu de retrait : Supermarché Carrefour à Saint André de l'Eure le Jeudi 23/11/2023 de 09h00 à à 18h00 et le Vendredi 24 Novembre 2023 de 09h00 à 15h30.

2) Lieu de la remise des Prix :

### EXTRAIT DU REGLEMENT PARTICULIER

**-Dimanche 26 Nov. 23 Cette année la remise des prix se déroulera à la salle du Clos Mulot de St André de l'Eure. La remise des prix aura lieu à 17h30.**





# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

***49<sup>ème</sup> Rallye National Tout***

***Terrain Plaines et Vallées***

***24, 25 ET 26 NOVEMBRE 2023***



**ASACA**

## PROGRAMME - HORAIRES

-Lundi 04 Sept. 23 Parution du Règlement et Ouverture des engagements

-Mardi 14 Nov. 23 Clôture des engagements à minuit.

**-Jeudi 23 Nov. 23 à 09h00 Roadbook disponibles au Supermarché Carrefour de Saint André de l'Eure jusqu'à 18h00 et le Vendredi 24 Nov. de 09h00 à 15h30.**

Le lieu de déchargement des véhicules de compétition sera OBLIGATOIREMENT sur la zone habituelle Route de Damville à Saint André juste après le passage à Niveau.

-Vérifications administratives : le 24/11/2023 à 16h00 au Gymnase de Saint André Blvd de la Communauté Européenne à Saint André de l'Eure.

Un Briefing écrit sera distribué aux concurrents.

-Vérifications techniques- le 24/11/2023 à 16h40 Rue du Chanoine Boulogne à Saint André de l'Eure

-Vend 24 Nov. 23 à 16h00 1ère réunion du Collège- Gymnase de Saint André Bld de la Communauté Européenne à Saint André de l'Eure.

-Vend 24 Nov. 23 à 19h00 Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures des départs de la 1ère étape à la Mairie de St André de L'Eure et au gymnase.

-Samedi 25 Nov. 23 à 08h00 Départ du Rallye, sortie parc fermé- ROUTE D'EZY LA COUTURE BOUSSEY du TRICOLERE.

-Samedi 25 Nov. 23 à 09h00 Départ du Rallye, sortie parc fermé- ROUTE D'EZY LA COUTURE BOUSSEY du Premier Concurrent.

-Samedi 25 Nov. 23 à 19h14 Arrivée 1er étape entrée parc fermé- PARKING CENTRE BOURG A SAINT ANDRE DE L'EURE du Premier Concurrent.

-Samedi 25 Nov. 23 à 22h00 Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures des départs de la 2ème étape à la Mairie de SAINT ANDRE DE L'EURE.

-Dimanche 26 Nov. 23 à 07h00 Départ 2ème étape, sortie parc fermé- PARKING CENTRE BOURG A SAINT ANDRE DE L'EURE du TRICOLERE.

-Dimanche 26 Nov. 23 à 08h00 Départ 2ème étape, sortie parc fermé- PARKING CENTRE BOURG A SAINT ANDRE DE L'EURE du Premier Concurrent.

-Dimanche 26 Nov. 23 à 15h03 Arrivée 2ème étape, entrée parc fermé-PISTES D'AVIATION A SAINT ANDRE DE L'EURE du Premier Concurrent.

-Dimanche 26 Nov. 23 Affichage des résultats du rallye 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

**-Dimanche 26 Nov. 23 Cette année la remise des prix se déroulera à la salle du Clos Mulot de St André de l'Eure. La remise des prix aura lieu à 17h30.**

Le chargement des voitures après la fin du rallye devra se faire obligatoirement sur les anciennes pistes d'aviation – route de Coudres – zone artisanale de la Croix Prunelle dès la sortie de parc fermé.

Aucune voiture de course ne devra emprunter le réseau routier après libération du parc fermé.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA ANDRESIEN organise les 24, 25 et 26 Novembre 2023 en qualité d'organisateur administratif et en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

### **49<sup>ème</sup> Rallye National Tout Terrain Plaines et Vallées**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue N° ----- en date -----

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° ----- en date -----

## **Organisateur administratif :**

### **Bureau d'organisation :**

Président : Thomas Lefrançois Licence : 171975  
Vice-Président : Muriel Buisson Licence : 154539  
Secrétaire : Laurent Imbault Licence : 329399  
Trésorier : Corinne Rincet Licence : 329397

### **Directeur technique de l'épreuve:**

Nom : Muriel Buisson Domicilié à la Couture Boussey au 15 Rue d'Ivry La Bataille

**Secrétariat pendant le Rallye:** Mairie 27220 St André de l'Eure

### **Direction de Course :**

Mairie de St André de l'Eure : Tel : 02 21 76 11 37 – 06 29 87 46 34

#### **1.1P. OFFICIELS**

##### FONCTION-NOM-PRENOM-N° LICENCE-CODE ASA

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| Observateur FFSA .....                                | RENE JEAN HULOT 7288/1003      |
| Président de collège.....                             | MAWDSLEY FRANCOISE 1653 1303   |
| Membre du collège .....                               | RIOUX DOMINIQUE 14770 1501     |
| Membre du collègue.....                               | JEAN-YVES FAULIN 11116 1314    |
| Directeur de course .....                             | VARANGLE LUCIEN 36384 1307     |
| Directeur de course adjoint .....                     | MONNIER SYLVIE 9968 1307       |
| Directeur des réintégrations .....                    | MONNIER SYLVIE 9968 1307       |
| Directeur de course adjoint / délégué ES .....        | QUESNEL CATHERINE 133279       |
| Directeur de course adjoint / délégué ES .....        | M. LEGALL JACQUES 9383         |
| Directeur de course adjoint / délégué ES .....        | LACROIX JEAN PIERRE 3474 1303  |
| Directeur de course ES .....                          | POINSENET PASCAL 8910 0203     |
| Directeur de course ES .....                          | COURTIN JACQUES 6233 1504      |
| Directeur de course ES .....                          | LEGRAND GUILLAUME 220796 1307  |
| Responsable Parc Assistance/ Regroupement/ Fermé..... | M. MOREL THIERRY 4906/1442     |
| Juge de fait .....                                    | GIRARD ROGER 23809             |
| Tricolore .....                                       | VERGNORY HUBERT 7092 1317      |
| INFO .....  | EMANUELLE BERNARD              |
| 000 .....   | PEQUOT VINCENT                 |
| 00 .....  | MAWDSLEY MYRIAM 11115/1303     |
| 0 .....   | OVIEVE ALAIN 5847/1318         |
| OTT .....   | MONNIER SYLVAIN 9636 1307      |
| Damier .....  | BELY JEAN 145422 1318          |
| Commissaire technique FFSA .....                      | VERRON SEBASTIEN 46757 1501    |
| Secrétariat Technique .....                           | STADLER SONIA 297208 0112 5    |
| Commissaire technique .....                           | DUROU HERVE 49716 0110         |
| Commissaire technique .....                           | CHAMPROBERT SYLVAIN 18483 1317 |
| Commissaire technique .....                           | SALENNE JACQUES 18219 1306     |
| Commissaire technique .....                           | BALLENGHIEN FRANCIS 5641 1303  |
| Commissaire technique .....                           | COURTIN PHILIPPE 42190 1504    |
| Commissaire technique .....                           | MAIRE JEAN MARIE 29577 1010    |
| Chargé des relations avec les concurrents .....       | GARDIA SOPHIE 54158 1504       |
| Chargé des relations avec les concurrents .....       | DUMOND REMY 3808 1511          |
| Médecin PC .....                                      | Dr ABDESSELEM KHALED           |
| Responsable classement .....                          | MAWDSLEY ANOUK 1652 1303       |
| Chargé relation presse .....                          | IMBAULT LAURENT 252675 1307    |
| Interprète .....                                      | JOULAIN DENIS                  |
| Speaker .....   | LEMARIE DANIEL 20425 1307      |

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 49ème Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain (pilote & copilote)
- Le Trophée Rallye 4x4 (pilote & copilote)
- Le Challenge Rallye 2 roues motrices (pilote & copilote)
- Le Challenge Rallye SSV (pilote & copilote)
- Le Championnat de la Ligue Régionale de Normandie

### 1.3P. VERIFICATIONS

Le lieu de déchargement des véhicules de compétition sera OBLIGATOIREMENT sur la zone habituelle Route de Damville à Saint André juste après le passage à Niveau.

Les horaires de convocation seront IMPERATIVEMENT à respecter au CH A d'entrée des vérifications administratives.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs : L'original des licences, le permis de conduire, l'autorisation du propriétaire de la voiture engagée si cette dernière n'appartient à aucun des deux membres de l'équipage et le passeport technique.

**Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives (Règlementation standard des rallyes 2023 Art 1.3.1)**

Aucune attente ne sera observée par le staff des vérifications administratives après le passage du dernier concurrent à l'heure juste.

#### Vérifications administratives :

-le 24/11/2023 à 16h00 au Gymnase de Saint André de l'Eure Blvd de la Communauté Européenne.

Les concurrents ont désormais un numéro attribué à l'année. Ils sont tenus de fournir eux-mêmes les numéros de côté et d'identification du véhicule.

L'organisation ne prévoit pas d'en fournir.

#### Vérifications techniques :

-le 24/11/2023 à 16h40 à Rue du Chanoine Boulogne à Saint André de l'Eure

Après les vérifications techniques les concurrents se dirigeront immédiatement vers le parc fermé situé Route d'Ezy sur Eure à La Couture Boussey. Les vérifications finales seront effectuées : Au Garage Bernard (Citroën) Taux horaire : 65 € TTC.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

### 3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

#### 3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 49<sup>ème</sup> Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées doit adresser au secrétariat de l'ASA la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le 14/11/2023 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Monsieur Pascal RINCENT  
4 rue des moissons 27220 Fresney  
TEL : 06.17.26.74.21 MAIL : [rincent.corinne@free.fr](mailto:rincent.corinne@free.fr)

Les Mails devront être confirmés par l'engagement réglementaire accompagné du montant des droits d'engagement dans les délais imposés par le règlement. En cas de liste d'attente, ne seront pris en priorité que les concurrents ayant réglé leurs droits d'engagement et ayant fournis un dossier complet.

***Toute personne ayant envoyé son engagement avant le 25 Octobre 2023, correctement rempli, avec le règlement participera à un tirage au sort qui aura lieu le vendredi soir du rallye où il y aura à gagner pour le premier tiré au sort le remboursement de son engagement et pour le deuxième et troisième tiré au sort un demi engagement.***

### **3.1.10P**

Le nombre d'engagé est fixé à : 120 voitures maximum

### **3.1.11.1P.**

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **550 euros**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1100 euros**

### **3.1.12P.**

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques sont à libeller à l'ordre d'A.S.A.C.A.

**Cette année nous utiliserons le moyen déjà bien connu de la double liste, cela permettra aux équipages de connaître le statut de leur engagement. (Dossier incomplet, attente licence, chèque etc...)**

**Un équipage sera réellement engagé une fois qu'ils ne seront plus en attente.**

Les chèques seront remis en banque dans la semaine suivant le Rallye.

### **3.1.13P.**

Tous les droits d'engagements réglés par chèque, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la F.F.S.A (conforme à l'article 3.10. du Code Sportif International)

ATTENTION :

L'organisateur encaissera les droits d'engagement aux concurrents qui, après avoir retiré leur road-book, ne se présentent pas au départ de l'épreuve.

### **3.3P :            Ordre de départ**

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

### **3.3.2 P :        Attribution des numéros**

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

### **4.3P Assistance**

Conforme au Règlement standard FFSA.

Les équipes d'assistance seront tenues de nettoyer l'emplacement de toutes traces de boue ou autres laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de compétition sera autorisé dans les parcs d'assistance.

Il devra porter l'autocollant distribué par l'organisation sur le pare-brise.

Le véhicule d'assistance devra respecter l'emplacement prévu par l'organisateur et se conformer à la réglementation générale des rallyes en matière de taille d'emplacement.

A défaut des sanctions seront prises.

ATTENTION : pour les parcs d'assistance, afin de garantir suffisamment de places pour tous les concurrents les véhicules d'assistance seront contrôlés rigoureusement et il n'y aura aucune exception.

Il y aura donc un seul véhicule par équipage.

ATTENTION : Sur le Parc d'assistance du Samedi, l'installation sera interdite avant le Samedi 25/11/2023 à 07h00. Merci de respecter les dimensions d'emplacements et de ne pas prendre plus de place.

Rappel : en dehors des parcs ou zones d'assistance, toute réparation sera effectuée uniquement avec les moyens à bord du véhicule de course et exclusivement par l'équipage.

#### 4.6 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

### ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

#### 6.1P. Description

Le 49<sup>ème</sup> Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées 2023 représente un parcours total de 296,03 km dont 152,33 km de liaisons.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 14 ES d'un parcours total de 143,70 km.

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite aux cultures et intempéries etc...

Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

Les épreuves spéciales sont :

#### **Étape 1 : Samedi 25 Novembre 2023 :**

-ES N°1 "MUZY" ES 1-ES 4-ES 7 : 11,04km

Il y aura un refueling facultatif juste avant le départ de l'ES "ILLIERS"

Dans cette zone le carburant sera à la charge du concurrent.

Le ou les assistant(s) devront également apporter leur extincteur conforme d'assistance.

L'organisateur prévoit en complément un extincteur de 50 KG

-ES N°2 "ILLIERS L'EVEQUE" ES 2-ES 5-ES 8 : 11,00 km

Il est conseillé de monter les rampes dès l'ES 6 afin de prévoir les retards possibles.

-ES N°3 "DROISY" ES 3-ES 6 : 7,24 km

#### **Étape 2 : Dimanche 26 Novembre 2023 :**

-ES N°9 "FOUCRAINVILLE" ES 9-ES 12 : 9,15 km

-ES N°10 "CHAVIGNY BAILLEUL" ES 10- ES 13 : 13,30 km

Il y aura un refueling facultatif juste avant le départ de l'ES "SAINT ANDRE de L'EURE"

Dans cette zone le carburant sera à la charge du concurrent.

Le ou les assistant(s) devront également apporter leur extincteur conforme d'assistance.

L'organisateur prévoit en complément un extincteur de 50 KG.

-ES N°11 "SAINT ANDRE de L'EURE": ES 11-ES 14 : 9,10 km

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, point stop etc... seront repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK). Les horaires figurent en annexe « Itinéraire/Timing »

## **6.2P. RECONNAISSANCES**

### **6.2.6P**

Les reconnaissances seront Pédestres, VTT, moto ou quad homologué exclusivement.  
Tous les véhicules possédant un volant et/ou 2 places côte à côte (SSV) sont interdits.  
Les reconnaissances auront lieu :

Jeudi 23 Novembre 2023 : de 09h00 à 18h00

Vendredi 24 Novembre 2023 : 09h00 à 15h30

Il n'y aura que trois passages autorisés MAXIMUM et la vitesse de 30 km/h devra être strictement respectée.

En effet, les chemins et les routes restent ouverts à la circulation et donc la plus grande prudence reste de mise et le code de la route s'applique. Des contrôles seront effectués, de jour et de nuit.

Tout refus de contrôle et le non-respect de la réglementation des reconnaissances seront transmis au Collège des Commissaires Sportifs et un rapport sur les contrôles effectués lors des reconnaissances sera remis au Collège à sa première réunion.

Au vu des problèmes que nous engendre le convoi 4x4 au niveau des Mairies et des riverains, et en accord avec le Comité Directeur de l'ASACA il n'y aura pas de convoi 4x4.

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain

### **7.1.8P**

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

Lieu de retrait : Supermarché Carrefour à Saint André de l'Eure le Jeudi 23/11/2023 de 09h00 à 18h00 et le Vendredi 24 Novembre 2023 de 09h00 à 15h30.

### **7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :**

#### **7.2.11P**

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Chefs de poste : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction
- Commissaires de routes : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction
- Organisateurs techniques : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction

### **7.5 1P Respect de la Ligne de Course :**

Les concurrents sont informés que les cordes des virages, les changements de directions, les extérieurs des chicanes etc. ... seront protégés et matérialisés pour éviter le franchissement des limites de la ligne de course. Tout contact avec ces matérialisations ou leur franchissement sera considéré comme un non-respect de la ligne de course.

### **7.5 17 1 P ABANDONS:**

Un concurrent abandonnant doit le signaler au PC au TEL : 02 21 76 11 37 – 06 29 87 46 34

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au Règlement standard FFSA.

Délai : 30 minutes

Caution de réclamation : 700 € Caution d'appel : 3 300 €

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conformes au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.1.1.P :

-1 trophée à chaque arrivant passant la ligne d'arrivée du 49<sup>ème</sup> Rallye plaines et Vallées 2023.

-1 trophée pilote et 1 co-pilote pour les 3 premiers des 4 catégories.

-1 trophée légende pour les 2 roues et 4 roues pour les 3 premiers.

-1 trophée pour le premier équipage étranger.

-1 trophée féminin

| <b>Primes Arrivée</b>  | <b>1</b> | <b>2</b> | <b>3</b> | <b>4</b> | <b>5</b> | <b>TOTAL</b> |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|--------------|
| <u>Scratch Catégorie Championnat ( T1A/ T3/ T4 confondus)</u>                                    | 150€     | 100€     | 80€      | /        | /        | 330€         |
| Groupes (T1A/T3/T4 confondus (T3 1A-1B-S-T3FIA-T4FIA)<br>T1B -T2/T2Bet T2B+ confondus -SSV série |          |          |          |          |          |              |
| <u>Si au moins 5 partants</u>  | 350€     | 250€     | 150€     | /        | /        | 3000€        |
| <u>Si au moins 10 partants</u>   |          |          |          | 120€     | 100€     | 880€         |
| Total Groupe Catégorie Championnat   | 500€     | 350€     | 230€     | 120€     | 100€     |              |
| Total autres groupes ( T1B – Trophée 4X4 – SSV)  | 350€     | 250€     | 150€     | 120€     | 100€     |              |
| <u>CLASSES</u> 20  |          |          |          |          |          |              |
| <u>Si au moins 3 partants</u>  | 70€      |          |          |          |          | 1400€        |
| <u>Si au moins 5 partants</u>  |          | 50€      |          |          |          | 1000€        |
| <u>Si au moins 7 partants</u>  |          |          | 30€      |          |          | 600€         |
| <u>LEGEND GROUP</u>  |          |          |          |          |          |              |
| <u>T 1 A</u>   | 200€     | 150€     | 100€     |          |          |              |
| <u>T 1 B</u>   | 200€     | 150€     | 100€     |          |          |              |
| <u>Total Primes LEGEND GROUP</u>   |          |          |          |          |          | 900€         |
| <u>TOTAL</u>   |          |          |          |          |          | 8110€        |

Les primes de Classes ne sont pas cumulables avec les primes de Groupes.

Toute prime pourra être annulée pour tout équipage pénalisé pour non-respect de la Réglementation.

Les prix en coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté.

Les prix seront crédités aux ayant droits par virement bancaire. (Joindre un RIB à l'engagement pour le virement)